## **BURKINA FASO**

UNITÉ - PROGRÈS - JUSTICE

DECRET N° 2011-<u>888</u>/PRES/PM/MTPEN/ MEF portant approbation du cahier des charges type des opérateurs postaux autorisés.

> Visa CF N 0571 11-10-2011

LE PRESIDENT DU FASO PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n° 2011 - 208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n° 2011- 237/PRES/PM du 21 avril 2011 portant composition du Gouvernement;

VU le décret n° 2011-329/PRES/PM/SGG-CM du 06 juin 2011 portant attributions des membres du Gouvernement;

VU la loi n°061-2008/AN du 27 novembre 2008 portant réglementation générale des réseaux et des services de communications électroniques au Burkina Faso, ensemble ses modificatifs;

VU le décret n° 2009-346/PRES/PM/MPTIC du 25 mai 2009 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation des communications électroniques ;

VU la loi n° 028-2010/AN du 25 mai 2010 portant réglementation générale des activités postales au Burkina Faso;

Sur rapport du Ministre des transports, des postes et de l'économie numérique,

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 juillet 2011;

## DECRETE

Article 1: Le cahier des charges type de l'opérateur postal titulaire d'une autorisation est approuvé conformément à l'article 27 de la loi n° 028-2010/AN du 25 mai 2010 portant règlementation générale des activités postales au Burkina Faso, tel qu'annexé au présent décret.

Article 2: Le Ministre des transports, des postes et de l'économie numérique et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 11 novembre 2011

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'économie et des finances

Bembun

to be of the tenter of the first the continue of the continue

although the rest of the commenciation was also

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Le Ministre des transports, des postes et de l'économie numérique

Gilbert G. Noël OUEDRAOGO